

*Date de dépôt: 1er septembre 2006*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition contre la nouvelle grille-horaire  
du Cycle d'orientation**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2001 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

*Mesdames et  
Messieurs les députés,*

*Nous avons fait une pétition contre la nouvelle grille-horaire pour que les élèves qui étudieront le latin en 8<sup>e</sup> puissent aussi avoir des options comme le dessin, la cuisine, les travaux manuels, la couture, le théâtre, le cinéma et l'histoire de l'art.*

*En effet, les élèves qui passeront en 8<sup>e</sup> l'année prochaine ont le choix entre 4 heures de latin ou certaines occupations amusantes comme : 2 heures de dessin et deux options qu'ils auront à choix. Malheureusement, ceux qui étudient le latin cette année, voudraient aussi avoir des moments agréables, des cours de détente et ne pas devoir penser qu'ils sont en train de travailler pendant que les autres sont en cours de dessin ou autre.*

*Par conséquent, nous aimerions que la nouvelle grille-horaire soit modifiée pour la rentrée 2001.*

*Nous vous remercions de bien vouloir traiter cette pétition, signée par 246 élèves de plusieurs cycles d'orientation dont les 3/4 sont des élèves de 7<sup>e</sup> année.*

*N.B. 246 signatures*

*M<sup>lle</sup> Melinda Hiltbrand*

*Chemin Charles-Poluzzi 53  
1227 Carouge*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

En préambule, il faut rappeler que ce qu'il est convenu d'appeler la grille-horaire, c'est-à-dire la répartition hebdomadaire des heures de cours attribuées à chacune des disciplines enseignées, ne saurait constituer un but en soi, mais simplement un moyen de concrétiser l'enseignement dans les classes.

Le but de l'enseignement dans une école de culture générale comme le cycle d'orientation genevois demeure l'acquisition par les élèves de notions liées aux disciplines d'enseignement et le développement de compétences permettant aux élèves d'élaborer peu à peu un réel projet de formation.

La nouvelle grille-horaire du cycle d'orientation mise en application au 7<sup>e</sup> degré à la rentrée 2000 prévoyait que les élèves étudiant le latin n'auraient plus, dès le 8<sup>e</sup> degré, la possibilité de suivre des cours comme le dessin artistique, la cuisine, les travaux manuels, etc.

Cette perspective a provoqué un certain nombre de réactions négatives dont la pétition 1350 signée par 246 élèves de plusieurs collèges du cycle d'orientation.

Il n'était pas possible de répondre aux pétitionnaires, positivement ou négativement, tant que la nouvelle grille-horaire du cycle d'orientation n'avait pas été concrétisée sur les trois degrés, ce qui s'est produit progressivement au cours des années scolaires 2001-2002 et 2002-2003. En effet, répondre uniquement à la demande des pétitionnaires aurait pu entraîner d'autres déséquilibres qui n'auraient pas manqué de provoquer des réactions négatives, mais provenant d'autres groupes d'intérêt.

Cette mise en application progressive a montré qu'il était possible, voire nécessaire de procéder à une adaptation qui est entrée en vigueur pour les trois degrés à la rentrée 2003.

En ce qui concerne les activités que les pétitionnaires qualifient « d'occupations amusantes », de « moments agréables » et de « cours de détente », cette adaptation fait que les élèves qui choisissent le latin non seulement suivent obligatoirement des cours d'arts visuels (dessin artistique, notamment) et de musique en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> années, mais encore bénéficient au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> degrés d'un cours obligatoire dans un domaine dit d'activités pratiques qui comprend l'alimentation, les travaux manuels et les textiles.

Il est donc possible d'affirmer que la revendication des signataires de la pétition 1350-A est pleinement satisfaite dès la rentrée 2003. On soulignera qu'entre-temps, la demande des élèves a pu être satisfaite par le biais des cours facultatifs qui sont traditionnellement organisés au cycle d'orientation.

Il convient de noter que depuis 2003, un nouveau contexte est apparu pour le secondaire I (cycle d'orientation) : initiative 121 sur l'école primaire et le contre-projet du Conseil d'Etat (votation populaire du 24 septembre 2006), initiative 134 sur le cycle d'orientation, la mise en place par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) de l'Espace romand de formation, etc. Ce nouveau contexte pourra, à terme, provoquer une nouvelle adaptation de la grille-horaire du cycle d'orientation. Il sera alors tenu compte du souci manifesté par les pétitionnaires, à savoir un juste dosage des disciplines qui nécessitent en classe une forte concentration intellectuelle et celles qui laissent la place à une certaine détente tout en s'inscrivant dans un cadre d'apprentissage strict.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger

#### Annexe :

*Rapport de la commission des pétitions P 1350-A*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1350-A***Date de dépôt: 29 août 2001**Messagerie***Rapport****de la Commission de l'enseignement et de l'éducation  
chargée d'étudier la pétition contre la nouvelle grille-horaire  
du Cycle d'orientation****Rapporteur: M. François Courvoisier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans sa séance du mercredi 16 mai 2001, la Commission de l'enseignement et de l'éducation, sous la présidence de M<sup>me</sup> Janine Hagmann, a commencé l'étude de la pétition 1350 dont vous trouverez le texte ci-joint.

Une commissaire estime inapproprié d'auditionner des enfants en commission. Comme cette pétition n'a été cosignée par aucun adulte, après une brève discussion, les commissaires renoncent à auditionner les pétitionnaires. Un commissaire salue la démarche entreprise par des jeunes qui, en signant cette pétition, posent leurs premiers actes de citoyens, bien qu'ils soient légalement trop jeunes pour prétendre exercer de plein droit leur citoyenneté. Il estime que la commission doit les encourager dans cette voie et donner une réponse rapide et formulée dans un langage clair, adapté à leur niveau.

Lors de la séance du 23 mai, M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, présidente du DIP, donne son avis sur cette pétition aux commissaires.

M<sup>me</sup> Brunshwig Graf rappelle que la préoccupation à l'origine de cette contestation était simple : introduire dans la grille-horaire du Cycle d'orientation un cours de physique obligatoire pour tous, y compris les élèves de latine (8<sup>e</sup>). Mais la pénurie d'enseignants de physique a obligé à revoir l'horaire ; il a été décidé qu'on affecterait 2 heures à ce cours mais en demi-horaire. Ce qui a entraîné la libération d'une heure dans la grille-horaire des latines, à moduler soit sur l'année, soit par semestre. En conséquence, toutes les classes de latines pourront prendre un cours artistique d'une heure. Pour l'année suivante, l'alternance sera respectée et l'aspect scientifique sera renforcé. Pour ce qui concerne les enseignants de physique, le problème d'effectif devrait être résolu, grâce au recours d'une loi récente qui permet l'engagement d'enseignants étrangers.

La présidente du DIP précise également qu'un allègement des heures de latin a été réalisé (3 heures en moins) au profit d'un renforcement des cours d'anglais et de physique. Elle insiste sur le total de cette grille-horaire qui comptabilise 32 heures, en notant que ces modifications sont réalisées sans surcharge.

Pour terminer sur ce sujet, elle tient à informer que la filière latine (8<sup>e</sup>), loin de subir une désaffectation, a enregistré une augmentation de 23 %. Pour conclure, elle pense inopportun d'opposer les matières scientifiques et artistiques, car ces dernières se révèlent souvent très exigeantes.

Un commissaire se félicite de voir que la filière latine trouve un nouvel essor, mais pense que ce choix est souvent dicté par la garantie qu'il offre de pouvoir accéder à des études longues. M<sup>me</sup> Brunshwig Graf réfute le terme d'études longues, qu'elle trouve péjoratif pour les autres formations. Elle rassure aussi les commissaires en affirmant que le dessin continue de figurer dans la grille-horaire.

Lors de la séance du 30 mai, la présidente de la commission suggère d'auditionner un des groupes qui établit la grille-horaire ; elle pense à un membre de la direction générale de la FAMCO.

Une commissaire rappelle le long travail entrepris pendant près de 10 ans qui a finalement débouché sur un choix assumé par M. Schurch, contre l'avis de 75 % des enseignants du Cycle d'orientation, qui ont fait connaître leur position dans une lettre. Elle est donc d'avis d'entendre des représentants du cycle et du primaire.

Une autre commissaire pense que dans toute concertation il y a des mécontents et suggère d'analyser la situation dans un an.

Une troisième commissaire pense que, sous ses aspects enfantins, cette pétition prend le relais des revendications enseignantes. Si des enfants sont réellement à l'origine de cette demande, elle est disposée à se rendre dans les écoles afin de prendre contact avec eux sur ce sujet. Elle craint que l'audition des spécialistes de la grille-horaire ne relance un long débat qui a déjà eu lieu.

Ces propos indisposent certains commissaires qui refusent de voir une action politique dans cette pétition en soulignant que le style utilisé correspond à celui des adolescents.

La présidente met aux voix une décision de principe sur des auditions relatives à cette pétition :

Pour	: 3 S, 1 AdG, 1 Ve
Contre	: 4
Abst.	: 1

La présidente demande aux commissaires de signaler les noms des personnes qu'ils désirent auditionner. Elle ne juge pas pertinent d'auditionner un proche collaborateur de la cheffe du département précédemment entendue, pour des raisons de logique et de préséance. Un commissaire soutient que tout subordonné est susceptible d'être auditionné.

La présidente propose un chef de groupe (travaux manuels, couture, cuisine) en lieu et place de M. Schurch, mais demande aux commissaires de voter au sujet de sa venue :

Pour	: 3 S, 1 AdG, 1 Ve
Contre	: 2 L
Abst.	: 1 L, 1 R, 1 DC

Une commissaire demande de convoquer également un chef de groupe de latin. Les commissaires acceptent à l'unanimité.

### **Audition de M. Georges Schurch**

C'est le 6 juin que la commission auditionne M. Georges Schurch, DGCO.

M. Schurch, après avoir remercié d'avoir été invité à s'exprimer, se montre ravi de constater que les cours d'instruction civique ont visiblement porté leurs fruits et décidé de jeunes élèves à s'exprimer. Mais il est surpris que les pétitionnaires opposent le latin à d'autres branches qu'ils qualifient d'amusantes. Il se montre gêné par cette manière de voir et rappelle que le groupe des maîtres de travaux manuels a réagi à cette catégorisation jugée dénigrante (cf. lettre de M. Estienne Henry en annexe). L'enseignement du latin a subi de profondes modifications pour rendre l'enseignement plus vivant et moins sévère. Il pense que les élèves ont une mauvaise perception

de la difficulté que révèlent les cours artistiques qui ont évolué et doivent aussi viser à la réalisation d'objectifs. Une évaluation finale sera entreprise afin de mesurer si les buts de ces cours sont atteints. Le nouveau plan d'étude au cycle intègre ces matières de manière complète sans plus les considérer comme des options au sens large, sorte de gardiennage d'enfants.

Comme la nouvelle grille-horaire est le résultat d'un travail de presque 10 ans, M. Schurch se dit opposé, comme directeur général du cycle, à modifier cet horaire au gré des demandes des enseignants, des élèves ou des parents. Cette nouvelle grille-horaire devra être expérimentée durant une période de trois ans, soit un cycle complet, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>. Ensuite seulement, le résultat sera évalué et la grille-horaire éventuellement modifiée. Il constate que le nombre de signatures, 245, n'est pas négligeable, mais peu important par rapport à l'ensemble des élèves de latine (1'100). Malgré cela, il a été tenu compte des souhaits exprimés. Les responsables de cycles sont invités à mettre en place des cours artistiques facultatifs pour les élèves de 8<sup>e</sup>. Ces cours facultatifs seront dispensés en dehors de l'horaire obligatoire. A ce propos, M. Schurch rappelle la situation des deux heures de physique réparties sur l'année afin de pallier au manque d'enseignants.

La présidente propose d'ouvrir la discussion sur les thèmes généraux, y compris la grille-horaire.

Une commissaire relève un certain nombre de points qui lui semblent contradictoires. Elle croit se souvenir que M<sup>me</sup> Brunschwig Graf a parlé d'heure de cours ferme et non pas facultative. Elle pense qu'offrir une simple faculté risque de dévaloriser le cours, surtout s'il se tient en dehors des heures obligatoires. Elle se réjouit de l'ouverture des cours de latin à la culture latine au sens large, même si elle se dit surprise que ce ne fut pas le cas précédemment. Cela étant, elle s'interroge sur les raisons qui réservent ces possibilités récréatives aux seuls élèves de latine, alors que l'ensemble des élèves est concerné par ce fond de culture commun. Ensuite, elle distingue nettement ces activités récréatives et les cours artistiques dont parle la pétition. Enfin, elle déplore la réaction inadaptée des enseignants face aux doléances spontanées d'élèves de 12-13 ans.

M. Schurch répond à la dernière interrogation en suggérant à la commissaire d'attendre la réponse des chefs de groupes, qui devraient être bientôt auditionnés. Il signale ensuite que la culture latine est accessible aux autres élèves, par le biais des cours d'histoire générale. Il revient enfin sur le caractère facultatif des cours proposés. Ils s'inscrivent dans un ensemble de directives également facultatives et dont la mise en application est laissée à l'appréciation des directions des différents collèges. Ceci étant, il se dit prêt à reconsidérer l'affectation de « l'heure manquante » (32H-1). Mais il préfère,

dans un premier temps, s'assurer que le crédit actuellement inutilisé par cette heure ne pourrait pas être utilisé à des besoins plus immédiats ou plus indispensables.

En réponse à la question d'un commissaire, il reconnaît que le style de la lettre adressée aux pétitionnaires n'est pas adapté à ses destinataires, mais il pense que la pétition n'était pas la meilleure méthode pour exprimer leur mécontentement.

Un commissaire fait remarquer que demander à des adolescents d'attendre 3 ou 4 ans pour modifier leur grille-horaire revient quasiment à leur promettre de la changer éventuellement lorsqu'ils seront à l'université.

Une commissaire s'étonne qu'il soit si difficile de comprendre la différence que représente pour des enfants de cet âge les branches scolaires, latin, mathématique, avec des branches perçues comme agréables, cinéma, théâtre ou autre. La présentation très attrayante de ces cours dans les brochures d'information a certainement contribué à leur succès et à la déception des élèves de ne pouvoir y participer. Elle trouve remarquable que des enfants de cet âge aient fait preuve de la ténacité et de l'organisation suffisante pour récolter 245 signatures dans plusieurs écoles réparties dans le canton. M. Schurch reconnaît une erreur d'appréciation dans la présentation attractive de ces cours.

Une commissaire regrette également le ton de la lettre adressée aux pétitionnaires. Elle pense qu'il aurait fallu féliciter les enfants de leur démarche citoyenne avant de les décourager, par un langage institutionnel. Elle aimerait savoir si des structures de médiation avec la direction sont véritablement en place (parlement scolaire). M. Schurch répond que cette préoccupation figure au point 4 des priorités à mettre en place dans les cycles d'orientation. Il précise que la mise en place de la grille-horaire a été l'occasion d'échanges abondants entre les différents acteurs concernés.

### **Audition des présidents de groupe**

Le 20 juin, la commission auditionne les présidents des groupes suivants : M<sup>me</sup> Claire Chenux (latin), M. Patrice Vercellini (latin), M. Estienne Henry (travaux manuels), M. Michel Barthelemy (français) et M. Alain Emery (mathématiques).

M. Henry revient sur la pétition et la réponse écrite dont il est l'auteur. Il ignorait qu'il s'adressait à une enfant du cycle d'orientation et regrette le langage utilisé qui s'adressait plus à des adultes.

Un commissaire lui fait remarquer qu'il est surprenant de la part d'un enseignant qu'il puisse écrire une lettre sans savoir à qui elle est adressée, il pense que lorsque cette pétition parle de disciplines amusantes, cela n'a rien de péjoratif, mais est peut-être maladroit ce qui s'explique lorsqu'on sait que cette pétition a été rédigée par des enfants. M. Barthelemy explique que les modifications demandées sont impossibles à réaliser à court terme et que cette demande est irrecevable. Il précise qu'un déséquilibre entre les disciplines impliquerait qu'il y ait une hiérarchie entre elles ce qui n'est pas le cas : toutes les branches sont principales. M. Emery dit que la grille-horaire idéale compterait au minimum 45 heures. Beaucoup d'éléments ont dû être intégrés : les traditions scolaires, les problèmes d'emploi, l'introduction de l'anglais, l'évolution des horaires sans guerre des disciplines. L'unanimité s'est faite autour d'un horaire hebdomadaire de 32 heures.

M. Barthelemy précise que la grille-horaire se base sur la LIP et, afin de respecter les équilibres, tous les élèves suivent les mêmes disciplines, à l'exception des latines, et le même nombre d'heures d'enseignement par discipline.

En réponse à une question de la présidente, M. Henry précise que ses collègues présents ont été associés aux travaux préliminaires qui ont contribué à élaborer des modèles d'équilibres. Il attire l'attention des commissaires sur l'existence de trois statuts différents dans les disciplines : 1 obligatoire pour toutes, 2 optionnelles, 3 mixtes (ex. sciences).

Une commissaire remarque que cette nouvelle terminologie n'évacue pas le fait que certaines branches restent plus éliminatoires que d'autres. La règle des 32 heures obligatoires pour tous n'est pas respectée (31 heures en 8<sup>e</sup>) puisque par manque de prévoyance, on constate une carence dans les enseignants de physique. Elle note enfin que les latines se trouvent dans la même situation et demandent quelles dispositions ont été envisagées. M. Vercellini souligne que le latin n'est plus considéré comme discipline principale. M. Barthelemy aimerait répondre à la commissaire et dit que les membres sont sensibles aux remarques précédentes. Ils ont très tôt réalisé ces difficultés et demandé le report d'un an de la grille-horaire. L'introduction de l'anglais à un niveau précoce a posé les mêmes problèmes. L'horaire de 31 heures est accidentel. Les membres présents n'ont aucune réponse à donner. Le statut du latin a changé et exige un comportement adapté. Il est clair, selon lui, que ces conséquences n'ont pas été immédiatement perçues lors de l'élaboration de la nouvelle grille-horaire. M. Henry dit que concernant le statut et les moyens, ainsi que l'évaluation et le poids respectif de chaque cours facultatif, les réponses immédiates n'existent pas.

Une commissaire remarque que, en voulant harmoniser le programme, on a atteint les limites de ce modèle qui ne conserve qu'une marge de manœuvre très faible. Elle s'inquiète de la campagne séduisante qui a été entreprise afin de promouvoir, auprès des élèves, certaines options à choix. Cette démarche est dangereuse d'après elle, car elle peut induire en erreur les élèves sur les exigences réelles de ces cours. M. Henry confirme que la vidéo a été préparée dans l'urgence et que les présentations sont sujettes à caution. Les groupes de disciplines ont réagi et demandé que ce document reste provisoire jusqu'à l'année prochaine. L'absence du latin s'explique, car cette option ne pouvait être prise que dans l'éventualité où elle aurait été suivie précédemment. M. Vercellini déplore que les enseignants de latin n'aient pas été intégrés au processus. Il comprend la nécessité du suivi entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> pour le latin. Par contre, il trouve spécieux l'argument qui justifie l'absence d'informations sur le latin. Les élèves avaient au mieux quelques jours pour se décider, mais, en pratique, beaucoup d'entre eux ont procédé à des choix immédiats sans réflexion préalable. Les enseignants de latin ont protesté contre cette situation. Cette protestation relayait la frustration des élèves et des parents. Seuls les enfants dont les parents étaient suffisamment informés ont pu bénéficier d'un véritable choix, alors que les autres ont été livrés à eux-mêmes. Il regrette cette influence « marketing ».

M. Barthelemy approuve les propos de son collègue. Il voit dans cette vidéo une réponse post-moderne qui s'apparente plus à un « clip » qu'à une réflexion ouverte. Il dit son inquiétude face à ce genre d'entreprise de séduction qu'il importe absolument de corriger, car ce type de promotion n'est digne d'aucune discipline. En outre, le latin se prête mal à ce genre de présentation télévisuelle.

M. Vercellini précise encore que les enseignants de latin n'ont même pas été consultés sur d'éventuelles présentations de leur discipline.

M<sup>me</sup> Chenaux trouve très désagréable de devoir vendre sa discipline et craint que dans ce contexte le choix dépende en définitive davantage de la personnalité de l'enseignant ou de l'attrait suscité par ce « clip » que d'une réflexion à long terme. D'autre part, cela favorise les tensions entre maîtres sur les questions par exemple de l'emploi.

Un commissaire voit dans la mise sous option du latin un choix malheureux de société. M. Barthelemy conçoit que la nouvelle grille relève d'un choix politique, comme le choix entre les cours à option et les anciennes filières. Mais il aimerait qu'on se souvienne de l'objectif de cette réforme : permettre la réussite et casser la mécanique de l'échec d'élèves encore jeunes qui doivent avoir la possibilité de continuer à évoluer. La nouvelle grille est un exercice de jonglage entre les objectifs et ce qui existe déjà. La

conjonction de ces deux contraintes a provoqué cette situation de cadencage et il ne pense pas que ce processus cachait d'autres intérêts. Pour le reste, il est persuadé que le poids des disciplines sera toujours différent, mais une école devenue strictement utilitariste serait très inquiétante. Il ne faudrait pas que l'école devienne une machine à produire des individus aptes à fonctionner dans des entreprises tout en laissant de côté ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas suivre cette voie.

Pour terminer, M. Barthelemy dit que la grille-horaire est un outil, le véritable défi à venir est pédagogique. Il consiste dans la rediscussion globale de la nature même d'un enseignement.

### **Votes de la commission**

C'est dans sa séance du 27 juin que la commission a voté le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat :

Pour : 2 AdG, 3 S, 1 Ve

Contre : 3 L

Abst. : aucune

Pour le dépôt devant le Gand Conseil : Pour : 1 L

Contre : 2 AdG, 3 S, 1 Ve

Abst. : aucune

La majorité de la Commission de l'enseignement et de l'éducation vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de voter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition (1350)**

### **contre la nouvelle grille-horaire du Cycle d'orientation**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous avons fait une pétition contre la nouvelle grille-horaire pour que les élèves qui étudieront le latin en 8<sup>e</sup> puissent aussi avoir des options comme : le dessin, la cuisine, les travaux manuels, la couture, le théâtre, le cinéma et l'histoire de l'art.

En effet, les élèves qui passeront en 8<sup>e</sup> l'année prochaine ont le choix entre 4 heures de latin ou certaines occupations amusantes comme 2 heures de dessin et deux options qu'ils auront à choix. Malheureusement, ceux qui étudient le latin cette année, voudraient aussi avoir des moments agréables, des cours de détente et ne pas devoir penser qu'ils sont en train de travailler pendant que les autres sont en cours de dessin ou autre.

Par conséquent, nous aimerions que la nouvelle grille-horaire soit modifiée pour la rentrée 2001.

Nous vous remercions de bien vouloir traiter cette pétition, signée par 246 élèves de plusieurs cycles d'orientation dont les  $\frac{3}{4}$  sont des élèves de 7<sup>e</sup> année.

N.B. : 246 signatures  
M<sup>lle</sup> Melinda Hiltbrand  
Chemin Charles Poluzzi 53  
1227 Carouge